



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 41037

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'organisation du temps de travail des médecins urgentistes. En effet, les médecins urgentistes ont entamé, le 15 octobre 2015, un mouvement à l'initiative de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF) pour protester contre la mauvaise organisation de leur temps de travail. Ils entendent s'opposer à la prise en charge des appels téléphoniques vers les autres services pour trouver un lit aux patients, qui leur revient de plus en plus fréquemment. Cette tâche administrative accaparerait 30 % de leur temps de travail. Le déploiement de gestionnaires de lits en contact avec les services, dont l'objectif est de fluidifier l'organisation des hospitalisations et de rendre aux praticiens hospitaliers du temps à allouer aux soins, se présente ainsi comme une réponse au problème soulevé. Pour de nombreux praticiens, il semble primordial que l'appareil administratif des hôpitaux, eu égard aux ressources qu'il pourrait mobiliser, gère directement l'aiguillage des hospitalisations. Force est de rappeler que le temps trop important passé sur un brancard avant d'accéder à un lit va de pair avec l'augmentation de la mortalité. Face à cette demande de réorganisation, certains services d'urgences ont pris les devants en mettant en place une cellule de « gestion des lits » ainsi qu'un « salon de sortie » qui est une pièce transitoire entre l'hôpital et l'extérieur, où le patient peut attendre en libérant son lit. D'autres centres hospitaliers ont mis en place un correspondant unique par service qui est chargé de la relation avec les urgentistes et ont créé une « zone tampon », d'où les patients sont redirigés vers les différents services. Force est de noter que dans un hôpital, les urgences ont un taux de fréquentation prévisible et stage, ce qui impliquerait la nécessité pour les autres services de s'adapter aux besoins en matière de lit. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement en matière de réorganisation du temps de travail des praticiens urgentistes et de promotion des bonnes pratiques relatives à la gestion administrative de l'allocation des lits.

Texte de la réponse

Le bon fonctionnement des services de médecine d'urgence est une priorité du Gouvernement ; il constitue un enjeu majeur d'accès aux soins sur le territoire. A cet effet, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes s'est engagée à ce que l'accès aux soins urgents soit garanti sur tout le territoire et que l'organisation interne des services soit améliorée pour assurer une prise en charge optimale des patients et favoriser des conditions de travail satisfaisantes pour les professionnels. Une feuille de route nationale 2013-2015 déclinée au niveau régional, par les agences régionales de santé (ARS) et les établissements, traite notamment du sujet de la gestion de l'aval des urgences et de l'anticipation des situations de tension dans les services d'urgence. Des travaux sont conduits selon trois axes : - en amont des urgences, des propositions d'amélioration de l'organisation des soins non programmés et de la réponse aux besoins de soins en ville, notamment aux heures de permanence des soins ; - en interne au sein des services d'urgence, concernant l'anticipation des situations de tension ; les ARS ont effectué un diagnostic des situations difficiles, tant au niveau des ressources humaines, de l'organisation interne, de l'interface avec les services cliniques, du positionnement de la structure des urgences au sein du territoire, que du niveau d'activité et de son évolution. Elles ont préconisé, en collaboration avec les établissements, la mise en oeuvre d'actions permettant de

répondre à ces situations mais également de les anticiper ; - enfin, concernant l'aval des urgences, c'est-à-dire l'orientation des patients vers les services d'hospitalisation ou médico-sociaux adaptés à leurs besoins, une mission a été confiée par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, en avril 2013, au professeur Carli, président du conseil national de l'urgence hospitalière, afin qu'il propose des recommandations de bonnes pratiques facilitant l'hospitalisation des patients en provenance des urgences. Le rapport du professeur Carli propose des actions concrètes. Il préconise notamment le développement de dispositif de gestion de lits, l'amélioration de l'accès au plateau technique, le traitement de la question de l'hospitalisation des patients en provenance des urgences élargi sur un territoire, la nécessaire implication de la communauté médicale dans son ensemble. Le programme agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) d'accompagnement des établissements dans la gestion des lits a débuté en 2013 et s'achèvera à la fin de l'année 2014. L'objectif est d'améliorer l'aval des urgences ainsi que la gestion prévisionnelle des flux. Au total, ce sont plus de 160 établissements qui sont accompagnés. Ce programme permettra de capitaliser les bonnes pratiques concernant la gestion des lits afin de les diffuser largement aux établissements de santé.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41037

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11145

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10675